

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2021

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE
LOCALE - (N° 4406)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CL1193

présenté par

Mme Taurine, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens,
M. Ratenon, Mme Ressiguiier, Mme Rubin et M. Ruffin

ARTICLE 5 SEXIES

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement de suppression, le groupe parlementaire de la France insoumise s'oppose à cet article qui donne au conseil municipal un droit de veto pour le développement de l'éolien.

Il est nécessaire de renforcer le soutien aux énergies renouvelables, afin d'atteindre 100% d'énergies renouvelables. La France est en retard sur le développement des énergies renouvelables et des éoliennes. En 2020, les énergies renouvelables ne représentent que 19,1% de la consommation brute finale d'énergie, pour un objectif de 23%.

Negawatt comme RTE proposent des scénarios avec 100% d'énergies renouvelables. Le scénario Négawat, qui est plus ambitieux, vise le 100% d'énergies renouvelables en s'appuyant sur la sobriété énergétique, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, et en sortant du nucléaire.

De plus, le développement du renouvelable permettra de créer des emplois. Le dernier scénario Newagatt prévoit la création de 90 000 emplois rien que dans les renouvelables en 2030, et 135 000 en 2040.